



REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
 INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire



Séance du **Judi 25 Septembre 2025 à 20h00**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à vingt heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le dix-neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le dix-neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Mme Natacha MASSIEU a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20250925-D2025-9-5-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2025

Publication : 06/10/2025

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.

**Date de convocation :
 19 septembre 2025**

- Nombre de membres en exercice : **61**
- Nombre de membres présents : **46**
- Nombre de membres ayant donné pouvoir : **4**
- Nombre de membres excusés : **2**
- Nombre de membres absents : **9**

Objet : Présentation du rapport du délégataire des transports – Septembre à décembre 2024

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	X				
M. Benoît BALAIS	X				
Mme Nathalie BOUILLARD	X				
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
Mme Najat LEMERAY			Mme Valérie DESQUESNE		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jérémy MORU	X				
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO			Mme Vanessa LARCHER		

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents	
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir		
TERRES-DE-DRUANCE						
M. Jean TURMEL	X					
BEAUMESNIL						
M. Gilles PORQUET	X					
CAMPAGNOLLES						
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X					
LANDELLES-ET-COUPIGNY						
M. Denis JOUAULT				X		
LE MESNIL-ROBERT						
M. Jean-Claude RUAULT	X					
NOUES-DE-SIENNE						
Mme Coraline BRISON-VALOGNES	X					
M. Olivier JEANNEAU			Mme Coraline BRISON-VALOGNES			
Mme Colette JOUAULT	X					
Mme Bernadette LEROY	X					
M. Georges RAVENEL						X
PONT-BELLANGER						
M. Jean-Pierre MURIER	X					
SAINT-AUBIN-DES-BOIS						
M. Maurice ANNE	X					
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU						
Mme Catherine GARNIER	X					
SOULEUVRE-EN-BOCAGE						
Mme Annick ALLAIN	X					
M. Alain DECLOMESNIL						X
M. Régis DELIQUAIRE	X					
M. Didier DUCHEMIN						X
M. Marc GUILLAUMIN	X					
M. Francis HERMON	X					
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X					
M. Eric MARTIN						X
Mme Natacha MASSIEU	X					
Mme Sandrine SAMSON						X
Mme Cyndi THOMAS						X
VALDALLIERE						
M. Jean-Paul ANGENEAU	X					
M. Frédéric BROGNIART	X					
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X					
M. Gilles FAUCON	X					
Mme Brigitte CHAPET	X					
M. Patrick POUPION	X					
Mme Sabrina PREVEL-SCOLA	X					

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Gilles ALLEGRE	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL	X				
Mme Marie-Ange CORDIER				X	
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON	X				
M. Corentin GOETHALS					X
Mme Catherine MADELAINE					X
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT					M. Pascal MARTIN
Mme Annie ROSSI					M. Gilles FAUCON
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	45	1	4	2	9
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			46		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			50		

M. Guy VELANY, référent communautaire pour le secteur de Vire Normandie en matière de mobilité, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

L'Intercom de la Vire au Noireau est compétente en matière de mobilité depuis le 1^{er} juillet 2021 sur son territoire.

L'offre de service est composée de services assurés en régie (location de vélos) et de services délégués.

Par délibération n°D2023-9-5-15 en date du 28 septembre 2023 l'Intercom de la Vire au Noireau a lancé la procédure de recours à une concession de service public pour l'exploitation du réseau de transport public et des mobilités. Par délibération n°D2024-6-5-6 en date du 27 juin 2024, l'Intercom de la Vire au Noireau a confié la gestion de l'exploitation du réseau de transport public et des mobilités à l'entreprise VOYAGES ROBERT pour la durée septembre 2024 à août 2029. Cette délégation comprend :

- Une ligne urbaine desservant la commune déléguée de Vire ;
- 17 circuits scolaires desservant les communes de Campagnolles et communes déléguées de Vire Normandie ;
- 9 circuits scolaires intra-Vire ;
- Création et délivrance des cartes scolaires
- Service de transport à la demande.

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de présenter le rapport annuel du délégataire à l'assemblée délibérante afin que cette dernière en prenne acte,

Pour l'année 2024, ce rapport concerne uniquement les mois de septembre à décembre 2024.

Pour les services hors Transport à la Demande (TAD), pour les mois de septembre à décembre, le total des dépenses réelles du délégataire s'élève à **385 520 €** soit une augmentation de 2 % par rapport au prévisionnel. Dans le même temps, le total des recettes réelles du délégataire s'établit à **20 173 €** soit une baisse de 26% par rapport au prévisionnel.

Le solde d'exploitation est donc négatif, à **- 365 347 €**, soit une différence par rapport au prévisionnel de 4 % hors indexation et de 6% après indexation par rapport au solde d'exploitation prévisionnel.

La contribution forfaitaire de l'Intercom de la Vire au Noireau pour ces 4 mois de 2024, s'élève à **340 483,85 €** hors TAD (indexation de - 2,28%).

Pour le Transport à la Demande « Tiva à la demande », le total des dépenses réelles du délégataire s'élève à **56 930 €** soit une différence de 11% par rapport au prévisionnel. Le montant total des recettes est de **863€** au lieu de **1 034 €**. Le solde d'exploitation est donc négatif à **-56 067 €**, soit une différence par rapport au prévisionnel de -12%.

Pour le transport à la demande la contribution financière forfaitaire s'élève à **49 027,44€** (indexation de 2% comprise).

Suivant la présentation faite à la Commission Générale qui s'est réunie le 25 septembre 2025, il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir acter la présentation du rapport de la Délégation de Service Public (DSP) relative à l'exploitation du réseau de transport public et des mobilités pour les mois de septembre à décembre 2024 joint en annexe.

Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation du rapport de la Délégation de Service Public (DSP) relative à l'exploitation du réseau de transport public et des mobilités pour les mois de septembre à décembre 2024.

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Mme Natacha MASSIEU
Secrétaire de séance



Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au
Noireau

